

Séance du : 1^{er} avril 2025
Numéro de la délibération : DEL/BC/25/04/53M

<p>Date Convocation 26/03/2025</p> <p>Date Affichage 26/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice 27- présents 17- procurations 07- absents 03	<p>Le 1^{er} Avril Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS</u> 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> 7 : Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><u>ABSENTS</u> 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
---	--

ORGANISME EXTERIEUR : DESIGNATION D'UN/E DELEGUE/E AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV

Rapporteur : Carole CHARUAU

Par délibération du 16 octobre 2023 (DEL/NN/23/10/144), le Conseil municipal avait délibéré pour désigner un délégué titulaire pour la représenter au comité syndical du SyDEV et avait désigné M. Michel BOURGERY.

Pour rappel, le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué, d'une part des représentants directs des communautés de communes et d'agglomération et de la commune de l'Ile d'Yeu, et d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'énergie (CTE) regroupant les représentants des communes. La commune de l'Ile d'Yeu doit donc désigner un(e) délégué(e) titulaire pour la représenter au comité syndical du SyDEV.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le rapport ci-dessus exposé,

Vu l'article L.2121-33 du Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un(e) délégué(e) titulaire, choisi(e) parmi ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun, et qu'il n'y a pas de désignation de suppléant.

Afin de tenir compte de la reconstitution du Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal de désigner un(e) nouveau/elle délégué(e) titulaire pour la représenter au comité syndical du SyDEV

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (19 POUR, 1 CONTRE : Michel BOURGERY, 4 ABSTENTIONS : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU) :

- ◆ **DESIGNE** Monsieur **Michel BRUNEAU**, en tant que délégué titulaire pour représenter la commune au comité syndical du SyDEV.
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU